



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 23 janvier 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent:

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012;

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 783

**RÉSOLUTION
2012-01-015**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2e Avenue, 4e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2011;
- 2.2.- Adoption du règlement numéro 785 concernant l'usage du tabac à la Ville de Malartic;
- 2.3.- Coût de location du local : Comité des Fêtes du 75^e de Malartic;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Dépôt du registre des permis pour l'année 2011;
- 3.2.- Adoption du plan d'action Santé, Sécurité au Travail 2012;
- 3.3.- Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Noël Dion au 1725, route St-Paul Sud;
- 3.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Genivar inc. au 860, rue Royale;
- 3.5.- Adoption du règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1.- Adoption du rapport annuel corrigé du Comité de diversification et de développement économique de Malartic 2009-2010-2011;

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Wifi Camping;
- 5.2.- Avis de motion concernant la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012;
- 5.3.- Logo et conférence de presse : Ma fête de l'artic;
- 5.4.- Spectacle du 14 avril 2012 du Club de patinage artistique de Malartic : Joannie Rochette;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Déléguer le directeur des travaux publics pour l'application du règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Avis de motion concernant un projet de règlement autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

n'excédant pas 5 555 011 \$;

- 7.2.- Réception définitive des travaux pour la réfection de ruelles 2010;
- 7.3.- Approbation de travaux de Télébec : face au 371, Champlain vers la ruelle entre Jacques-Cartier et Royale, jusqu'au 660, Royale;
- 7.4.- Demande de certificat d'autorisation pour le développement résidentiel du secteur F au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 7.5.- Autorisation de paiement no 2 pour Les Construction De Castel : Construction du garage aux travaux publics;
- 7.6.- Réception provisoire des travaux pour la réfection de ruelles 2011;
- 7.7.- Mandat à Genivar Services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et l'avenue Centrale Nord;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

- 9.1.- Comité des Fêtes du 75^e de Malartic : Dépôt du procès-verbal, logo et organigramme;

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 10.1.- Fondation des maladies du cœur du Québec : Février, mois du cœur;
- 10.2.- Vin et fromages : Chambre de commerce de Malartic;
- 10.3.- Transport adapté La Calèche d'or : Participation financière de la Ville;
- 10.4.- Printemps des familles 2012;
- 10.5.- Centre de prévention du suicide : golf;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1.- Demande de la Ville de Val-d'Or : Déneigement et déglacage de la route traversant la Réserve faunique La Vérendrye;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2012-01-016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012,
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter : règlement numéro 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2e Avenue, 4e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., chap. E-2.2), Mme la greffière adjointe dépose devant le conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le règlement no 783 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la 2e Avenue, 4e Avenue et de l'avenue Centrale Nord et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 553 147 \$, suite à la procédure d'enregistrement sur ce règlement.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés pour les mois de novembre et décembre 2011

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées pour les mois de novembre et décembre 2011.

2.2.- Adoption du règlement numéro 785 concernant l'usage du tabac à la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 785 concernant l'usage du tabac à la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.3.- Coût de location du local : Comité des Fêtes du 75^e de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE FIXER à 200 \$/mois le coût de location pour un local au Comité des Fêtes du 75^e de Malartic au Centre culturel et récréatif;

Cette location est un don de la Ville de Malartic pour le Comité des Fêtes du 75^e de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-017

RÉSOLUTION
2012-01-018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2012-01-019

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Dépôt du registre des permis pour l'année 2011**

Dépôt à titre d'information.

3.2.- **Adoption du plan d'action Santé, Sécurité au Travail 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Plan d'action Santé Sécurité au Travail pour l'année 2012, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-020

3.3.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Noël Dion au 1725, route St-Paul Sud**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot #4 166 861, Cadastre du Québec suite à une demande de permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de permis de lotissement fait suite à une demande d'acquisition de terrain de M. Jean-Noël Dion au ministère des Ressources naturelles et ce, afin de rendre conforme sa propriété du 1725, route St-Paul Sud à Rivière-Héva ;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'eau potable de ladite propriété se trouve construit sur le lot #4 166 861, Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles demande à M. Dion de produire une résolution favorable de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE ledit terrain aurait une dimension de dix (10) mètres de largeur par quarante-cinq (45) mètres de profondeur ce qui n'est pas les dimensions minimales du règlement de lotissement #378 de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'acquisition de M. Dion auprès du ministère des Ressources naturelles et d'autoriser le lotissement du lot ainsi créé mais sans pour autant autoriser de construction sur ce lot, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-021

3.4.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour Genivar inc. au 860, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 860, rue Royale, (lot #2 998 045, Cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande de PIIA telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-01-022**

3.5.- Adoption du règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-01-023**

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Adoption du rapport annuel corrigé du Comité de diversification et de développement économique de Malartic 2009-2010-2011

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel corrigé 2009-2010-2011 du Comité de diversification et de développement économique de Malartic;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2012-01-024**

5.1.- Wifi Camping

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat à Domobec pour l'installation du Wifi au Camping régional de Malartic, tel que soumissionné dans leur offre de service du 6 janvier 2012 au prix de 21 610,99 \$ plus les taxes;

D'OCTROYER le contrat à Domobec pour l'installation de surveillance par caméras au Camping régional de Malartic, tel que soumissionné dans leur offre de service du 6 janvier 2012 au prix de 14 769,99 \$ plus les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

taxes;

Adoptée.

5.2.- Avis de motion concernant la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet concerne la tarification du Camping régional de Malartic saison 2012.

5.3.- Logo et conférence de presse : Ma fête de l'artic

Dépôt à titre d'information.

5.4.- Spectacle du 14 avril 2012 du Club de patinage artistique de Malartic : Joannie Rochette

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER au spectacle du Club de patinage artistique de Malartic prévu le 14 avril 2012, mettant en vedette Joannie Rochette en offrant gratuitement les repas aux athlètes au Centre Michel Brière;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Déléguer le directeur des travaux publics pour l'application du règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le directeur des travaux publics pour l'application du règlement numéro 786 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Avis de motion concernant un projet de règlement autorisant des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 555 011 \$

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à autoriser des travaux de construction et d'aménagement du développement domiciliaire au nord du chemin du

RÉSOLUTION
2012-01-025

RÉSOLUTION
2012-01-026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Camping et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas
5 555 011 \$.

RÉSOLUTION
2012-01-027

7.2.- Réception définitive des travaux: Réfection ruelles 2010

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des ruelles 2010 effectués
par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations l'acceptation des travaux
définitifs par la firme Genivar;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. Eric Cloutier, directeur du Service technique, à
signer le certificat de réception définitif des travaux de réfection des
ruelles 2010 réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général
inc.;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière à
rembourser Galarneau Entrepreneur Général inc. la retenue prévue au
contrat au montant de 71 170,79 \$ taxes incluses;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-028

7.3.- Approbation de travaux de Télébec : face au 371, Champlain vers la
ruelle entre Jacques-Cartier et Royale, jusqu'au 660, Royale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux en face du
371, Champlain vers la ruelle entre la rue Jacques-Cartier et la rue Royale
jusqu'au 660 rue Royale pour placer une fibre optique sur toron existant,
tels que décrit au projet # P20828 AT-MUN-12-006;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-029

7.4.- Demande de certificat d'autorisation pour le développement
résidentiel du secteur F au Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à un
développement résidentiel du secteur F;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux la Ville de Malartic doit
obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs un certificat d'autorisation pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit une fois les travaux
achevés transmettre une attestation signée par le directeur du Service
technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, quant à la conformité de ces
travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le directeur du Service
technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, dûment désigné à cette fin, pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

présenter pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission de certificat d'autorisation exigible en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, concernant les travaux de développement résidentiel du secteur F;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-030

7.5.- Autorisation de paiement no 2 pour Les Construction De Castel :
Construction du garage aux travaux publics

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 2 de Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 2 à Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics pour un montant de 193 386,25 \$ après la retenue de 10 % prévue au contrat (taxes incluses);

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-031

7.6.- Réception provisoire des travaux pour la réfection de ruelles 2011

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des ruelles 2011 effectués par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations l'acceptation des travaux provisoire par la firme Genivar;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. Eric Cloutier, directeur du Service technique, à signer le certificat de réception provisoire des travaux de réfection des ruelles 2011 réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

inc.;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière à rembourser Galarneau Entrepreneur Général inc. la retenue de 5 % prévue au contrat au montant de 45 928,27 \$ taxes incluses;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-032

7.7.- **Mandat à Genivar Services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et l'avenue Centrale Nord**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques des services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et l'avenue Centrale Nord;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le Comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du règlement d'emprunt de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et l'avenue Centrale Nord ne sont pas terminées et qu'on ne peut dépenser ces sommes avant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER le contrat à la firme d'ingénierie Genivar au montant de 187 000 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de la 2^e Avenue, 4^e Avenue et l'avenue Centrale Nord par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée.

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

9.1.- **Comité des Fêtes du 75^e de Malartic : Dépôt du procès-verbal, logo et organigramme**

Dépôt à titre d'information.

10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution
RÉSOLUTION
2012-01-033

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

10.1.- Fondation des maladies du cœur du Québec : Février, mois du cœur

CONSIDÉRANT QUE par ce geste, la Ville de Malartic démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens, estimant que 9 adultes canadiens sur 10 présentent au moins un facteur de risque de maladie cardiovasculaire;

CONSIDÉRANT QUE, forte de l'engagement de ses donateurs, des ses bénévoles et de ses employés, la Fondation des maladies du cœur contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT QUE par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER Février 2012, mois du cœur;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-034

10.2.- Vin et fromages : Chambre de commerce de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER une table de 8 personnes pour un vin et fromages à la Chambre de commerce de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-035

10.3.- Transport adapté La Calèche d'or : Participation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports du Québec demande une résolution confirmant la participation financière de la Ville de Malartic pour le service de transport de personnes handicapées utilisant le service de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19), la Ville de Malartic a conclu une entente avec Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la ville et en assurant également une liaison avec des points de services situés à l'extérieur du territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 467.14 de cette loi, le conseil municipal peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Malartic



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

était de 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or pour l'année 2011, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire contribuer pour 20 % du budget 2012 de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic, incluant la participation financière de la municipalité de Rivière-Héva;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONTRIBUER pour une somme équivalente à 20 % du budget de Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic pour l'année 2012, incluant la participation financière de la Municipalité de Rivière-Héva;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec comme l'exige l'article 467.14 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ainsi qu'à Transport adapté La Calèche d'Or de Malartic.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-01-036**

10.4.- Printemps des familles 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Mignan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 1 000 \$ au Printemps des familles comme soutien financier pour l'année 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-01-037**

10.5.- Centre de prévention du suicide : golf

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER la somme de 500 \$ pour le tournoi de golf 2012 de Prévention suicide de Malartic qui sera tenu le 16 juin 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-01-038**

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Demande de la Ville de Val-d'Or : Déneigement et déglçage de la route traversant la Réserve faunique La Vérendrye

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville et les citoyens de la Ville de Malartic constatent depuis plusieurs années la piètre qualité du déneigement et du déglçage de la route traversant la Réserve faunique La Vérendrye, et de façon plus marquée jusqu'à la limite du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE cette route provinciale constitue la porte d'entrée
de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'entretien hivernal de cette route est
essentielle pour assurer la sécurité des automobilistes ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE le conseil de ville demande au ministère des Transports du Québec
d'améliorer la qualité du déneigement et du déglçage de la route
traversant la Réserve faunique La Vérendrye ;

Adoptée.

12.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

13.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h06

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-039

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE